



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

### Commission du développement durable

#### Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Module thématique du cycle d'application

2010-2011 (session directive)

### **Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : interdépendance et questions intersectorielles**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Les cinq questions du module thématique sont étroitement liées et imbriquées. Les politiques et mesures destinées à traiter une question peuvent présenter un intérêt pour d'autres questions; il conviendrait donc de les examiner dans une optique intégrée afin d'obtenir des progrès à long terme. L'évaluation et la réduction des risques concernent tant la gestion des substances chimiques que celle des déchets dangereux; les transports, qui relient les grands centres de population et d'activité économique, constituent de toute évidence un élément fondamental de la question de l'acheminement des substances chimiques, des minéraux et des déchets. Les politiques et pratiques de gestion en vigueur dans ces quatre secteurs devront faire l'objet d'ajustements appréciables afin de permettre le passage à des modes de consommation et de production viables. Le présent rapport met en lumière les liens entre ces secteurs, en vue de circonscrire un ensemble d'orientations politiques possibles et de mesures jugées optimales. Au besoin, ces liens se retrouvent également dans les différents rapports thématiques. Des efforts de coopération internationale favoriseront la prise d'initiatives urgentes, efficaces et tenant compte de l'interdépendance de ces problèmes, de manière à faire progresser la réalisation des objectifs du développement durable.

\* E/CN.17/2011/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Rapports entre les questions thématiques . . . . .	3
III. Questions intersectorielles . . . . .	6
IV. Moyens d'exécution . . . . .	16
V. Vers un cadre cohérent et dynamique d'application des décisions adoptées à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable : éléments constitutifs éventuels . . . . .	23

## I. Introduction

1. À sa dix-huitième session, qui était la session d'examen du quatrième cycle d'application 2010-2011, la Commission du développement durable a entrepris une évaluation des progrès accomplis dans l'application d'Action 21<sup>1</sup> du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21<sup>2</sup> et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>3</sup>, en accordant une attention particulière aux difficultés et aux obstacles rencontrés lors du processus d'application et ayant trait au présent module thématique. Les thèmes couverts par ce module sont les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'industrie minière et le cadre décennal de programmation et de production durables. On trouvera dans le rapport de la session d'examen<sup>4</sup> un résumé établi par le Président, traitant des difficultés et obstacles rencontrés et proposant des approches possibles et des pratiques optimales concernant l'application des accords intergouvernementaux susmentionnés et présentant la voie à suivre définie par les ministres ayant participé au débat de haut niveau.

2. Le présent rapport contribue aux travaux de la Commission consacrés à l'examen des orientations et des mesures envisageables pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre signalés dans le rapport de la session d'examen. À sa dix-neuvième session, la Commission du développement durable prendra des décisions au sujet des mesures pratiques et des initiatives à prendre pour accélérer la mise en œuvre du module thématique, en tenant compte des débats de la réunion intergouvernementale préparatoire, des rapports du Secrétaire général et d'autres sources.

3. Le présent rapport s'appuie sur de nombreuses sources, notamment des rapports nationaux, les conclusions de réunions régionales consacrées à l'application, ainsi que diverses contributions provenant des grands groupes, des commissions régionales et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les incidences sur les orientations possibles des liens étroits qui existent entre les cinq thèmes du présent module y seront examinées. Les questions intersectorielles définies à la onzième session de la Commission y seront également examinées. Le présent rapport, enfin, doit être lu en parallèle avec les différents rapports thématiques.

## II. Rapports entre les questions thématiques

4. De meilleurs résultats peuvent être obtenus en abordant les questions du module thématique selon une approche intégrée, permettant de rendre compte des rapports entre les différentes questions, particulièrement lorsqu'il s'agit d'envisager

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. 1, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Résolution de l'Assemblée générale S-10/2, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>4</sup> E/2010/29.

des orientations, de prendre des initiatives et d'exécuter des projets sur le terrain. Il convient par ailleurs de signaler que d'importants rapports existent entre les thèmes du cycle actuel et ceux des cycles précédents, tels notamment les établissements humains, l'eau, l'agriculture et les changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns.

5. La prise en considération de l'ensemble du cycle de vie des produits permet de mieux mettre en lumière les liens entre les différentes questions du cycle actuel; la question de la consommation et de la production durables, qui touche à des points essentiels de tous les autres thèmes du module, servira de fil directeur. L'ensemble du cycle de vie des produits montre que les acteurs concernés doivent tenir compte, à tous les stades de ce cycle, des effets de leurs activités sur la production et la consommation durables, notamment de leurs répercussions sur l'environnement.

6. Les ressources naturelles sont exploitées par l'industrie minière dans différentes parties du monde. Elles sont ensuite transportées pour être utilisées dans la production de matériaux et de produits chimiques entrant à leur tour dans la fabrication d'une grande variété de produits industriels qui seront consommés et utilisés avant de devenir, à la fin de leur vie utile, des déchets. Lorsque ces produits contiennent des produits chimiques dangereux, les déchets qui en résultent peuvent également poser des risques : c'est le cas des produits électroniques tels que les ordinateurs, les téléphones portables et les télévisions. Ces déchets, s'ils ne sont pas gérés correctement, risquent de nuire aux êtres humains et aux écosystèmes et de rejeter des produits chimiques dans l'environnement. Le transport des produits représente une étape de plus en plus importante de leur cycle de vie, en raison des distances toujours croissantes parcourues par de nombreux matériaux, substances chimiques et produits, ainsi que par les déchets.

7. Le fait d'aborder ces questions dans leur ensemble facilite le choix des mesures à recommander pour favoriser l'utilisation efficace des ressources, en vue de rendre la croissance économique moins dépendante de la quantité de ressources utilisées et d'en réduire les effets sur l'environnement.

8. Les rapports avec les questions appartenant à d'autres modules thématiques sont également importants. Par exemple, la gestion des pesticides permet de mettre en place des pratiques viables et écologiquement rationnelles et de réduire ainsi les risques pour la santé et l'environnement. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. De plus, avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, le Groupe d'experts de la FAO sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires et dans l'environnement examine les données disponibles sur les résidus détectés, provenant de contrôles supervisés. Sur la base de ces données, des concentrations maximales de résidus sont proposées pour les différents types de pesticides et les différents produits utilisés pour l'alimentation animale et humaine, ainsi que pour des ensembles bien définis de marchandises.

9. L'énergie, autre aspect important de la gestion des produits chimiques et des déchets, ainsi que de la question des transports et de celle de l'industrie minière, constitue un autre lien important entre les différentes questions de ce module thématique. Les déchets peuvent également être une source d'énergie. L'utilisation durable de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux changements climatiques, qui sont

associées aux activités des quatre secteurs du module, particulièrement les transports.

10. Bien que le niveau historique et l'instabilité des cours du pétrole suscitent certaines inquiétudes quant à la sécurité énergétique et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, une révolution énergétique fondée sur le recours généralisé aux technologies peu génératrices de carbone pourrait être la réponse appropriée au problème du changement climatique. Selon le rapport *Energy Technologies Perspectives 2010*, certains signes indiquent qu'une telle révolution est déjà lancée. Les investissements dans les énergies renouvelables, avant tout éolienne et solaire, sont en forte augmentation. S'agissant des transports, les grands constructeurs automobiles ajoutent à leur gamme de produits des modèles hybrides et entièrement électriques, et de nombreux gouvernements ont pris des mesures incitant les consommateurs à les acheter. Ces progrès, certes encourageants, demeurent toutefois modestes et isolés et ne constituent que les premiers pas du long processus de transformation de nos modes de production et de consommation d'énergie. Les tendances nourrissant la croissance de la demande énergétique et des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ne montrent aucun signe de ralentissement<sup>5</sup>.

11. La question de l'eau concerne également l'ensemble du module thématique. Par exemple, il importe de protéger des pesticides et des produits chimiques industriels tant les cours d'eau que les écosystèmes terrestres. La gestion des déchets est également en cause : dans les pays en développement, de nombreuses décharges sont situées près de cours d'eau qui alimentent les ménages; par ailleurs, l'épuration des eaux usées est essentielle pour la protection de la santé publique et de l'environnement.

12. En ce qui concerne le secteur des transports, soulignons que les navires produisent en général plusieurs flux de déchets; il s'agit, notamment, d'eaux usées, d'eaux grises, d'eaux de cale graisseuses et d'eaux de ballast. S'ils ne sont pas correctement traités et éliminés, ces déchets peuvent devenir une source importante d'agents pathogènes et de substances toxiques pouvant mettre en danger la santé humaine et la vie aquatique, particulièrement dans les zones côtières écologiquement préservées.

13. Tout comme l'énergie, l'eau est nécessaire pour l'extraction et la transformation des minéraux et des métaux. Les méthodes de production plus durables, telles que le recyclage de l'acier dans des fours à arc, exigent 40 % d'eau de moins que la production d'acier à partir de minerai de fer dans des hauts fourneaux<sup>6</sup>. Les mines à ciel ouvert peuvent contaminer les sources d'eau et les mines en profondeur peuvent produire des eaux d'exhaure acides. De plus, l'évacuation des résidus de l'extraction minière est à l'origine d'importants dommages environnementaux, dont la pollution des points d'eau. D'après le World Resources Institute, près d'un tiers des mines en activité sont situées dans des bassins versants surexploités et plus d'un tiers, dans des zones qui pourraient être sujettes à des problèmes liés à la qualité de l'eau<sup>7</sup>.

14. En raison de leur petite taille et de leurs particularités géologiques, topographiques et climatiques, les petits États insulaires en développement font

---

<sup>5</sup> *Energy Technology Perspectives 2010*, Agence internationale de l'énergie, 2010.

<sup>6</sup> Voir E/CN.17/2010/7.

<sup>7</sup> Ibid.

partie des pays dont les ressources en eau potable sont extrêmement limitées, aussi bien en quantité qu'en qualité. C'est le cas, en particulier, des îles coralliennes de faible altitude, où les réserves d'eaux souterraines sont limitées et protégées seulement par un sol mince et perméable. En conséquence, la contamination des ressources suite à une évacuation des déchets ou à une gestion des produits chimiques agricoles inadéquates y est particulièrement problématique. De même, la pollution des mers, qu'elle soit due aux activités terrestres locales ou qu'elle vienne de très loin, transportée par les navires, met en danger l'économie de ces États, en raison de leur dépendance à l'égard du tourisme côtier et des ressources marines.

15. Le Système d'observation du cycle hydrologique du Pacifique a été mis en place en 2007 pour renforcer les capacités et les infrastructures des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement fera paraître en 2011 un guide et un manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les petits États insulaires en développement, où seront réunies des informations et des données d'expérience provenant des petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine du Sud.

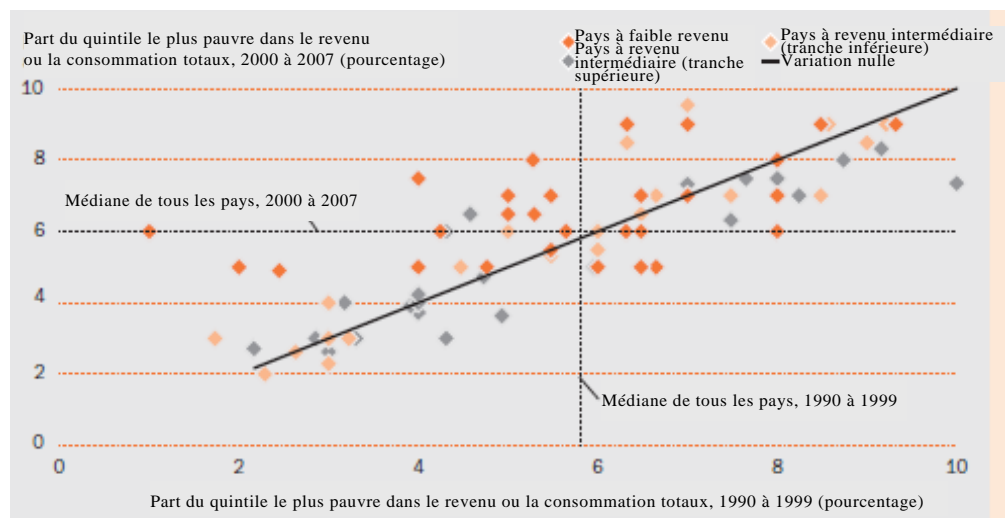
### **III. Questions intersectorielles**

16. L'un des principaux problèmes de demain sera de concilier l'amélioration des conditions de vie et la réduction de l'empreinte écologique.

17. L'utilisation actuelle des ressources naturelles n'est pas viable et met en danger non seulement l'environnement, les services écosystémiques essentiels et la biodiversité, mais également la santé et le bien-être des générations présentes et futures. C'est pourquoi il est nécessaire de changer les modes de production et de consommation pour réussir à réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire à long terme, lutter contre le changement climatique et enrayer l'appauvrissement de la biodiversité. La série de mesures nécessaires pour rendre les modes de consommation et de production viables à terme est longue, mais l'utilisation plus efficace des ressources et de l'énergie y occupe une place centrale. Sont également nécessaires des mesures visant à sécuriser la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, à produire le moins de déchets possible et à en recycler le plus possible, ainsi qu'à favoriser les méthodes d'extraction minière et les systèmes de transport écologiquement rationnels.

18. La part du quintile le plus pauvre de la population mondiale dans le revenu ou la consommation totaux est de seulement 6 %. Depuis 1990, ce pourcentage a augmenté dans les pays à faible revenu mais a diminué dans ceux à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (voir fig. I). Il faut que les consommateurs des pays développés et les consommateurs riches de tous les pays prennent l'initiative en adoptant des modes de consommation plus viables. La production industrielle doit également s'orienter vers une utilisation plus rationnelle des ressources, en réduisant la pollution et la quantité de déchets dont elle est à l'origine. Les entreprises des pays développés peuvent montrer la voie en offrant à leurs fournisseurs et partenaires du monde entier les technologies et le savoir-faire requis.

Figure I  
**Part du quintile le plus pauvre dans le revenu ou la consommation totaux**



Source : *Indicateurs du développement dans le monde 2010*, Banque mondiale.

19. Il faut, pour parvenir à un développement qui soit profitable à l'ensemble de la société, mettre en valeur le capital humain et social grâce à l'éducation et la participation de tous à la vie sociale, assurer des services d'infrastructure rentables, fiables et abordables, y compris des services de transport durables, faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets solides et dangereux en privilégiant la prévention et gérer les ressources naturelles de façon cohérente. Il est nécessaire, par ailleurs, de donner aux populations des moyens favorisant la mise en œuvre, notamment en faisant participer aux décisions toutes les parties prenantes et notamment les femmes, en facilitant l'accès aux financements et aux marchés régionaux et mondiaux, en améliorant les perspectives d'éducation et en fournissant aux experts et au public les informations nécessaires en vue de réduire autant que possible les risques entraînés pour la santé par les produits chimiques, les déchets, l'industrie minière et les transports.

20. Les cinq thèmes du module sont tous liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, la gestion rationnelle des produits chimiques permet de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (objectif 4) et d'améliorer la santé maternelle. Chaque année, plus de 3 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent de causes évitables liées à l'environnement. Dans de nombreux pays, on pourrait réduire ces décès et les problèmes de santé grâce, notamment, à l'interdiction du mercure dans les produits sanitaires et de consommation, à la réduction de l'utilisation dans les locaux d'habitation de combustibles solides, à l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticides, à l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement et à la diminution de la vitesse de la circulation automobile. C'est pourquoi la troisième Conférence internationale sur la santé des enfants et l'environnement de l'Organisation mondiale de la Santé a demandé à l'Organisation mondiale de la Santé et au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'établir un plan d'action mondial.

21. La gestion rationnelle des produits chimiques peut être à l'origine de progrès en matière de santé, d'hygiène du milieu, de sécurité économique et de perspectives de revenu. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a conclu un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour promouvoir la prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement tels que les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les stratégies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut pour cela bien définir la nature des rapports entre pauvreté et gestion rationnelle des produits chimiques et déterminer quels sont les politiques et programmes permettant de mettre en place une gestion des produits chimiques favorable aux pauvres. Il est également nécessaire d'examiner les risques chimiques pouvant découler des moyens d'application prévus dans les plans de développement et de réduire ces risques dès la planification.

22. La gestion des déchets et, particulièrement, ses rapports avec l'eau et l'assainissement, peuvent contribuer à préserver l'environnement (objectif 7).

23. Les petits États insulaires en développement connaissent des problèmes de déchets particuliers en raison de leurs faibles capacités d'absorption environnementales et socioéconomiques. Les pratiques de gestion des déchets actuelles ont entraîné la dégradation des récifs coralliens, des lits d'algues marines, des mangroves et des zones littorales, ainsi que des ressources en eau potable, rendant ainsi nécessaires des mises en garde concernant les risques sanitaires posés par de l'eau ou des aliments contaminés. Cela nuit au tourisme, à la pêche et même à la sécurité alimentaire.

24. Beaucoup de pauvres vivent de l'argent qu'ils gagnent grâce aux déchets. Des plans innovants de gestion des déchets, souvent à petite échelle, permettent de transformer ces déchets en ressources et contribuent ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes, de façon directe et indirecte.

25. D'après les estimations nationales récentes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les déchets, y compris les eaux usées, comptent en moyenne pour 2,4 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. La fermentation anaérobie des substances organiques dans les dépotoirs et les décharges illégales, qui produit du méthane, est en effet une source notable de ce type de gaz. Les déchets ont toutefois ceci de particulier qu'on pourrait les employer au contraire pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Grâce à des progrès techniques importants, il est maintenant possible d'en tirer de l'énergie et des produits utiles; ainsi, des projets de transformation des déchets en énergie ont pu être mis en œuvre. De plus, la réduction et la réutilisation des déchets (pour en tirer des matériaux ou de l'énergie) permettent de diminuer les émissions dans d'autres secteurs de l'économie. Notons par ailleurs que les gouvernements des pays développés ont énormément investi dernièrement dans les projets de récupération de l'énergie. On estime que le marché de la transformation des déchets en énergie représentait 19,9 milliards de dollars américains en 2008 et que ce chiffre augmentera de 30 % d'ici à 2014<sup>8</sup>.

---

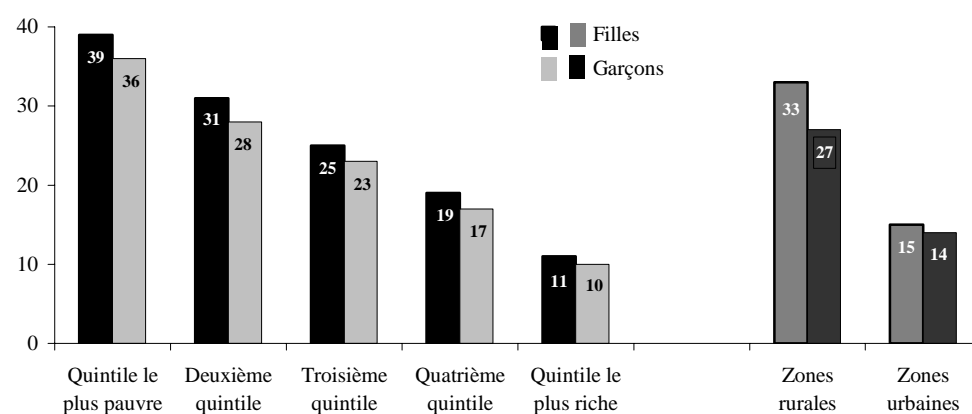
<sup>8</sup> Consulter le site [www.bccresearch.com](http://www.bccresearch.com).



26. Le secteur des transports joue un rôle important dans la réalisation de l'objectif de l'enseignement primaire universel (objectif 2). Les données sur les ménages de 42 pays montrent que les enfants des milieux ruraux ont deux fois plus de chances de ne pas aller à l'école que ceux vivant en zone urbaine, notamment faute de moyens de transport<sup>9</sup> (voir fig. II). Dans les pays où moins de personnes ont accès au réseau routier, la proportion des filles inscrites à l'école est plus basse. Les écoles peuvent être éloignées et difficiles à atteindre et les familles préfèrent alors souvent payer les frais de transport pour les garçons<sup>10</sup>.

Figure II  
**Enfants non scolarisés selon la richesse des ménages et le lieu de résidence, garçons et filles, 42 pays, 2000 à 2008**

(En pourcentage)



Source : Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement

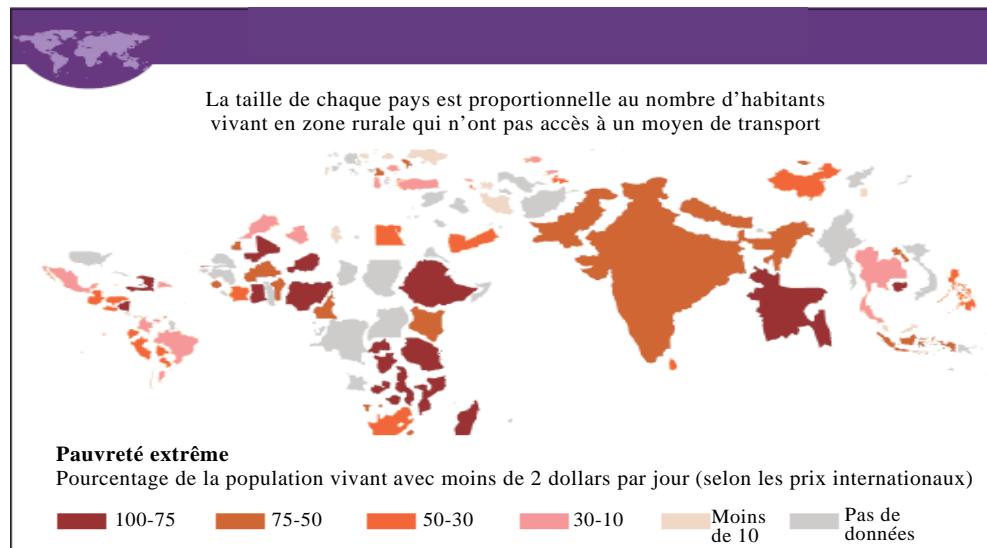
27. L'étude statistique de la relation entre l'incidence de la pauvreté et le développement du réseau routier montre qu'un meilleur accès au réseau routier permet de réduire considérablement la pauvreté (voir fig. III). En plus de son influence bénéfique sur la pauvreté, l'accès de tous au réseau routier comporte plusieurs avantages, notamment : a) l'abandon éventuel de l'agriculture de subsistance de la part d'un nombre élevé de personnes vivant en zone rurale pour migrer vers les villes; b) l'augmentation de la valeur de terrains ruraux jusqu'alors isolés, après leur intégration à l'économie de marché; c) accroissement de la rentabilité de certains investissements; et d) accélération de l'acheminement de l'information et, par conséquent, augmentation de l'efficacité économique<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> *Trends in Sustainable Development 2010-2011*, Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, New York, 2010.

<sup>11</sup> Ibid.

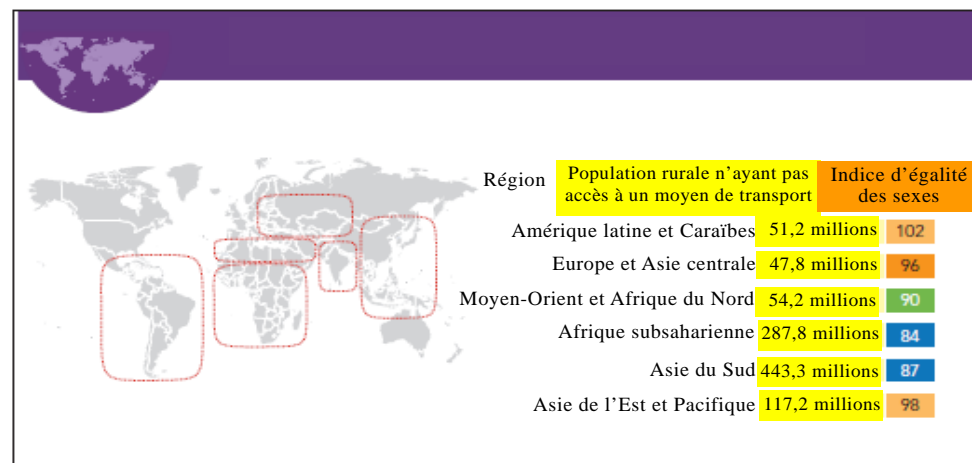
Figure III  
**Pauvreté et accès aux moyens de transport en zone rurale**



Source : *Trends in Sustainable Development 2010-2011*, Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, New York, 2010

28. Des études ont également montré qu'il y existe une corrélation entre l'accès aux moyens de transport et l'égalité des sexes (voir fig. IV). Plus l'accès au réseau routier et aux services de transport est grand, moins les inégalités entre les sexes sont importantes. L'accès aux moyens de transport a également des incidences sur la sécurité des femmes et la santé maternelle.

Figure IV  
**Égalité des sexes et accès aux moyens de transport en zone rurale**



Source : *Trends in Sustainable Development 2010-2011*, Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, New York, 2010

29. Si c'est le volume des transports qui est primordial pour l'économie, s'agissant de l'environnement, ce sont les types de moyens de transport utilisés qui comptent le plus. Les pays en développement sont maintenant responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre qui sont dues à la production d'électricité, au chauffage et aux activités industrielles, alors que les pays développés sont toujours à l'origine de la majorité des émissions dans les secteurs des transports et de la construction<sup>12</sup>. Dans l'immédiat, c'est donc dans les pays développés que le passage à des moyens de transport plus durables est le plus susceptible de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et, plus globalement, à la réduction de la pollution. À l'avenir, le secteur des transports privés croîtra surtout dans les pays en développement, qui devront en conséquence poursuivre eux aussi le développement rapide des services de transport publics et des autres moyens de transport peu polluants.

30. Les modes de consommation et de production viables à terme aident également à réduire la pauvreté de différentes façons. Par exemple, une utilisation plus rationnelle des ressources et l'atténuation des incidences environnementales de la production de biens et de services, à toutes les étapes de leur cycle de vie, se traduisent par une augmentation de la productivité et une réduction des coûts. Cela permet de « faire plus avec moins » : plus de personnes pourront satisfaire leurs besoins essentiels grâce à des produits et services moins polluants et nécessitant moins de ressources (par exemple eau, énergie et nourriture). Des modes de production utilisant moins de ressources permettent aux consommateurs des pays en développement de mieux subvenir à leurs besoins (et donc de consommer davantage) en ayant recours à une quantité totale de ressources égale ou même inférieure; ainsi, une production plus efficace et durable peut augmenter la quantité de ressources naturelles allant aux pauvres<sup>13</sup>.

31. Dans cette perspective, il est possible de passer directement à des techniques nécessitant moins de ressources, plus compétitives et plus rationnelles sur le plan écologique en sautant certaines étapes du développement qui sont en réalité inefficaces, polluantes et coûteuses. Cela permettrait de rendre les produits plus compétitifs et de leur faciliter l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux et donc de créer de nouvelles sources de revenus et de stimuler la croissance économique, ce qui peut contribuer à réduire la pauvreté, à condition que des politiques et des activités de répartition des revenus soient en place.

32. Une meilleure compréhension des incidences sociales des produits aux différentes étapes de leur cycle de vie permet de découvrir des façons d'en améliorer la gestion globale. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement propose dans le document intitulé *Lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits* une méthode pour évaluer et rendre compte des incidences négatives et positives des produits sur le plan social et socioéconomique, tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des ressources naturelles jusqu'à l'élimination des déchets<sup>14</sup>.

33. Santé et développement durable sont étroitement liés. Ainsi, la santé est dépendante de la qualité de vie d'aujourd'hui et de demain, des pauvres comme des riches. Elle est également fonction des modes de vie choisis par les consommateurs, notamment en matière d'alimentation et de consommation de tabac, de drogues et d'alcool.

---

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Voir <http://www.unep.fr/scp/poverty/faq.htm>.

34. La question de la santé concerne tous les thèmes du cycle actuel. Plus de 25 % du fardeau que représente globalement la maladie est lié à des facteurs environnementaux, notamment l'exposition aux produits chimiques. Quelque 800 000 enfants par an sont touchés par l'exposition au plomb. Les empoisonnements involontaires coûtent la vie à environ 355 000 personnes par an. Dans les pays en développement, ces empoisonnements sont étroitement liés à des niveaux d'exposition excessifs à des produits chimiques toxiques, notamment des pesticides, et à leur utilisation impropre<sup>15</sup>.

35. L'expérience acquise en matière de promotion de la gestion durable des produits chimiques tend à montrer qu'il importe, pour réussir à faire intervenir le souci d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement, de mieux comprendre les rapports entre santé et environnement. Dans cette perspective, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé ont décidé de lancer un projet commun pour le développement durable visant à favoriser la prise d'initiatives politiques et à accélérer les changements devant être apportés aux institutions et aux investissements pour réduire les risques sanitaires liés à l'environnement. Des méthodes et des outils nouveaux permettent d'effectuer dans les différents pays des analyses de la situation et des évaluations des besoins afin de déterminer les priorités nationales puis d'établir des projets nationaux d'action commune.

36. Des pratiques défectueuses d'évacuation des déchets (par exemple les décharges à ciel ouvert, qui représentent le cas le plus fréquent dans les pays en développement) ont entraîné beaucoup d'effets indésirables sur la santé, notamment des infections cutanées et oculaires, des affections respiratoires et des maladies à vecteur telles que la diarrhée, la dysenterie, la fièvre typhoïde, l'hépatite, le choléra, le paludisme et la fièvre jaune.

37. La parité est une autre question intersectorielle importante qui recoupe les cinq thèmes. Les femmes ont par exemple tendance à produire une empreinte écologique plus réduite que les hommes, en raison de leurs modes de consommation plus durables. Les modes de vie et les habitudes de consommation des hommes, qu'ils soient riches ou pauvres, exigent généralement plus de ressources et sont moins viables que ceux des femmes<sup>16</sup>. Une empreinte plus « féminine » aurait moins d'impact sur l'environnement. Les femmes sont plus portées à recycler, à acheter des aliments biologiques et des produits écoétiquetés et attachent une plus grande valeur aux modes de transport peu gourmands en énergie. Elles font des choix de consommation plus éthiques, en s'intéressant de plus près à des questions telles que le travail des enfants et à des moyens d'existence viables et ont plus de chances d'acheter des produits ayant un « label social »<sup>17</sup>.

38. En outre, une part disproportionnée du fardeau que représente le choix de modes de vie durables pèse sur les femmes. C'est ainsi que tout en voulant faire des choix de consommation plus viables, elles ont néanmoins besoin d'aide pour réduire

<sup>14</sup> Disponible à l'adresse <http://unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1211/PA>.

<sup>15</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Preventing disease through healthy environments: Towards an estimate of the environmental burden of disease*, 2006; disponible à l'adresse [www.who.int/quantifying\\_ehimpacts/publications/preventingdisease/](http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/preventingdisease/).

<sup>16</sup> Johnsson-Latham, G. (2006), *Initial study of lifestyles, consumption patterns, sustainable development and gender*, Stockholm, Ministère du développement durable.

<sup>17</sup> Voir OCDE, « Gender and sustainable development: Maximizing the economic, social and environmental role of women », 2008.

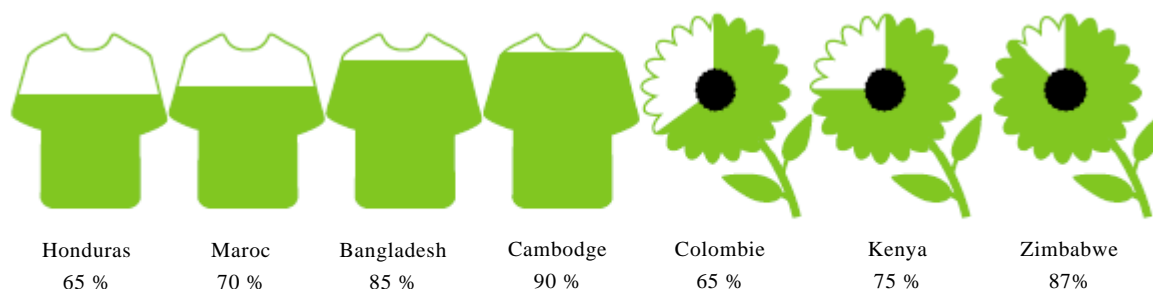
leur impact sur l'environnement. Une étude sur les femmes et les modes de consommation durables en Suède a révélé par exemple que les tâches ménagères continuent de relever de leur responsabilité dans la plupart des familles. Elles n'ont donc souvent que très peu de temps, ce qui rend difficile la quête de modes de consommation et de vie durables. L'étude note que les politiques d'égalité des sexes ont aidé à créer des modes de vie dictés par le souci de la protection de l'environnement, mais que la politique a également besoin de s'intéresser à la manière dont les producteurs pourraient être incités à offrir des produits durables de qualité à des prix attractifs<sup>18</sup>.

39. Au niveau de la production et des entreprises, les objectifs de parité entre les sexes peuvent également cadrer avec la durabilité. Au sommet de la hiérarchie de l'entreprise privée, dans les grandes multinationales, il y a encore très peu de femmes PDG, de sorte qu'il est difficile de dire avec certitude comment l'accroissement de leur nombre en changerait le mode de fonctionnement. On a cependant émis l'hypothèse qu'avec elles il y aurait plus de chances pour que la responsabilité sociale des entreprises soit intégrée dans la prise des décisions<sup>19</sup>.

40. Au niveau de l'atelier, les femmes sont de plus en plus présentes dans les secteurs d'exportation des pays en développement à revenu intermédiaire, où elles constituent 90 % de la main d'œuvre (voir figure V). Les femmes occupent maintenant la plupart des emplois faiblement qualifiés à forte intensité de travail dans les secteurs des textiles, de l'habillement, des produits pharmaceutiques, des articles électroménagers et de la fabrication de jouets dans les pays en développement<sup>17</sup>. Les pratiques de référence des entreprises doivent donc tenir compte du souci de l'égalité des sexes, notamment dans ces industries à forte intensité de main-d'œuvre, en faisant place aux préoccupations particulières des femmes sur le lieu de travail ainsi qu'à la question plus vaste du travail décent, qui concerne les deux sexes.

Figure V

**Part des femmes dans le pourcentage total des travailleurs employés dans la production de vêtements et de fleurs destinés à l'exportation**



Source : OCDE « Gender and sustainable development: Maximizing the economic, social and environmental role of women », 2008.

<sup>18</sup> Isenhour, C. et M. Ardenfors (2009), « Gender and sustainable consumption: policy implications », *International Journal of Innovation and Sustainable Development*, vol. 4, n° 2-3, p. 135 à 149.

<sup>19</sup> Voir <http://business-ethics.com/2010/10/07/1624-when-women-rule-the-c-suite/>.

41. Les gouvernements peuvent encourager les entreprises à suivre les principes de la durabilité à l'aide de systèmes d'établissement de rapports de performance écologique et d'instruments internationaux. Des pays comme la France et la Suède s'approprient à rendre l'établissement de ces rapports obligatoire<sup>20</sup>. Les entreprises sont maintenant plus nombreuses à publier ces rapports pour informer les consommateurs et les autres parties prenantes de leurs valeurs et pratiques écologiques et sociales dans leur pays et à l'étranger. La politique d'évaluation des entreprises en matière de durabilité aux fins de la promotion d'une production durable – axée sur les grandes sociétés multinationales – gagne certes du terrain, mais ses retombées sur les petites et moyennes entreprises le long de la filière d'offre mondiale ne se font sentir que graduellement. Beaucoup d'articles continuent d'être produits par des enfants ou des femmes sous-payées et des procédés qui nuisent à l'environnement ou au mépris des règles d'hygiène et de sécurité les plus élémentaires. Ce dont il faut se féliciter, c'est que les sociétés multinationales sont de plus en plus tenues responsables des effets engendrés par la production de leurs fournisseurs, notamment sur l'environnement, la sécurité et la santé ainsi que les droits des travailleurs. De plus en plus de codes de conduite internationaux prévoient des dispositions permettant de signaler et de suivre la manière dont la gamme de produits d'une entreprise donnée favorise l'établissement de modes de production durables le long de la filière mondiale.

42. L'éducation est une autre question intersectorielle importante, notamment dans le domaine des modes de consommation et de production. Il est important dès maintenant mais aussi pour l'avenir de repenser l'éducation scolaire et non scolaire, de la maternelle à l'université, pour y intégrer les principes, les connaissances, les compétences, les perspectives et les valeurs d'une consommation durable à terme. L'évolution des valeurs et de la conception du monde ne peut être que graduelle, de sorte que ce qui se fait dans le domaine de l'éducation aujourd'hui pourrait ne porter ses fruits que plus tard.

43. Un récent article traduit bien les difficultés auxquelles les éducateurs et le système éducatif auront à faire face au cours des prochaines décennies en notant ce qui suit :

Nous avons besoin de promouvoir une culture et une pratique de l'enseignement qui cadrent avec le monde instable, fortement interdépendant et dangereusement vulnérable que nous avons créé. Nous avons besoin non pas d'une éducation dont la théorie et la pratique partent tacitement du principe que l'avenir est le prolongement à peu près linéaire du passé, mais plutôt d'une éducation qui anticipe l'avenir, qui tient compte des nouvelles situations et des ruptures auxquelles font face les générations actuelles, sans parler des générations futures : les vastes problèmes du réchauffement climatique, de la disparition des espèces, de la vulnérabilité économique, de la fragmentation sociale et des migrations, de la pauvreté endémique, de la fin de l'énergie à bon marché, et sur un plan plus positif, la montée de la décentralisation, l'écoachat, les pratiques commerciales déontologiques et les mesures visant à promouvoir une économie à faible émission de carbone. L'attention à l'écologie est au cœur de cette éducation. Les autres qualificatifs qui aident à

<sup>20</sup> *Carrots and sticks – Promoting transparency and sustainability: An update on trends in voluntary and mandatory approaches to sustainability reporting* (2010, anglais) (<http://www.unep.fr/scp/business/publications/>).

mieux en cerner le sens sont « global », « systémique » et « participatif »; ils sont l'expression d'une redéfinition du concept d'éducation qui est par essence relationnel, agissant, participatif, orienté vers l'éthique et adapté aux réalités locales et mondiales<sup>21</sup>.

44. Sur le plan pratique, des initiatives ont été menées au niveau international pour aider à intégrer la consommation durable dans l'éducation et à effectuer un travail de sensibilisation sur les modes de vie viables à terme. On peut notamment citer le programme d'échanges entre jeunes PNUE/UNESCO sur les modes de vie durables établi à l'intention des éducateurs et des jeunes, des projets et des outils conçus par les équipes spéciales internationales pour l'éducation à la consommation et aux modes de vie viables en vertu du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables<sup>22</sup>, et également des partenariats et initiatives multipartites parrainés par des organisations de la société civile (telles que le Partnership for Education and Research about Responsible Living, le Consumer Citizenship Network ou le Center for Environmental Education). Des outils ont également été conçus pour faciliter l'éducation et la sensibilisation à des modes de vie et de consommation durables, y compris la publication intitulée *Here and now! Education for sustainable consumption: recommendations and guidelines*, élaborée par le PNUE et l'Équipe spéciale pour l'éducation à la consommation durable en coopération avec le secrétariat de la Décennie des Nations Unies pour le développement durable et l'Université Hedmark (Norvège) dans le cadre du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables, les directives et recommandations de l'UNESCO en faveur de la réorientation de la formation des maîtres aux fins de la prise en compte de la durabilité au niveau mondial et, au niveau national, le « Guide de l'éducation à la consommation » (publié au Portugal)<sup>23</sup>.

45. À tous égards, les modes de consommation et de production durables, vus sous un angle global, sont indispensables à la durabilité s'agissant de l'exploitation minière, des transports, des produits chimiques et de la gestion des déchets. Le cadre décennal de programme sur les modes de consommation et de production durables préconisé lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002 offre l'occasion d'aborder tous les aspects du cycle thématique actuel dans le cadre d'une approche globale. Il vise à établir un plan directeur permettant d'utiliser les ressources de manière plus efficace en vue de découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources et des impacts écologiques durant le cycle de vie des produits. Le cadre décennal devrait permettre d'instaurer une coordination et une coopération entre des programmes nouveaux et existants sur les modes de consommation et de production durables, offrir la possibilité d'échanger, de reproduire et de transposer de bonnes pratiques à une plus grande échelle et aider à élaborer des politiques, à établir des partenariats et à renforcer les capacités nécessaires à l'accélération du passage à des modes de consommation et de production durables. Les programmes susceptibles d'être adoptés à l'issue de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable au titre du cadre décennal pourraient être axés sur l'adoption de politiques de consommation et de production durables, des projets intersectoriels et des projets correspondant à

<sup>21</sup> Sterling S., « Sustainable education – Towards a deep learning response to unsustainability », *Education for Sustainable Development*, n° 6, 2008.

<sup>22</sup> La première est dirigée par l'Italie, la seconde par la Suède; voir [www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/education.htm](http://www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/education.htm) et [www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/lifestyles.htm](http://www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/lifestyles.htm).

<sup>23</sup> E/CN.17/2010/8 et Corr.1.

diverses étapes du cycle de vie des produits. On pourrait envisager de les ajouter aux thèmes actuels consacrés à la gestion des déchets, aux transports, aux produits chimiques et à l'exploitation minière.

#### IV. Moyens d'exécution

46. Ces deux dernières années, de multiples crises mondiales ont éclaté : alimentaire, énergétique, financière. L'instabilité des marchés de l'énergie et des produits primaires, les pénuries de denrées alimentaires à l'échelle planétaire et la raréfaction de l'eau ont, tout dernièrement, été éclipsées par une crise financière et économique dont les effets récessifs continuent de se faire sentir dans de nombreuses parties du monde. Le changement climatique, phénomène qui amplifie les effets de ces crises, rend la situation plus complexe. Ces effets se ressentent partout dans le monde et ont des conséquences bien précises sur la réalisation du développement durable et celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en posant manifestement une multitude de problèmes graves pour la communauté internationale et les gouvernements nationaux, la situation offre également de réelles possibilités de sortir du scénario de l'inaction<sup>24</sup>.

47. L'économie mondiale se remet d'une récession brutale, mais la reprise reste fragile. La crise de l'emploi dans le monde ne s'est pas résorbée, comme en témoignent les taux de chômage constamment élevés dans les principaux pays développés et la montée du sous-emploi et de l'emploi précaire dans de nombreux pays en développement.

48. Le besoin qu'éprouvent les pays donateurs d'assainir sans tarder leurs finances publiques pourrait remettre davantage en cause la disponibilité des ressources au moment où un appui soutenu devant permettre de progresser dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est indispensable. De grandes incertitudes semblent toujours planer sur les perspectives de conclusion à court terme d'un cycle de négociation de Doha orienté vers le développement. La nécessité d'améliorer l'accès à de nouvelles technologies se fait de plus en plus pressante, notamment celles dont on a besoin pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets.

49. D'après les estimations préliminaires de 2009 du secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et son examen des budgets d'aide pour 2010, les membres du CAD étaient tous mal partis pour atteindre les objectifs du volume de l'aide fixés pour 2010 (voir fig. VI). En effet, selon les projections de l'OCDE, le montant de l'aide publique au développement pour 2010 représentera un manque à gagner de 18 milliards de dollars (aux prix et aux taux de change de 2004) par rapport au nouvel objectif fixé lors du Sommet du G-8 tenu à Gleneagles. Rapporté aux prix plus récents de 2009, le montant à trouver est de 20 milliards de dollars. Aucun objectif intermédiaire n'a été fixé au-delà de 2010, de sorte que l'objectif de l'ONU demeure le seul critère qui s'applique encore, ce qui porte le montant de l'écart en 2009 à 153 milliards de dollars<sup>25</sup>.

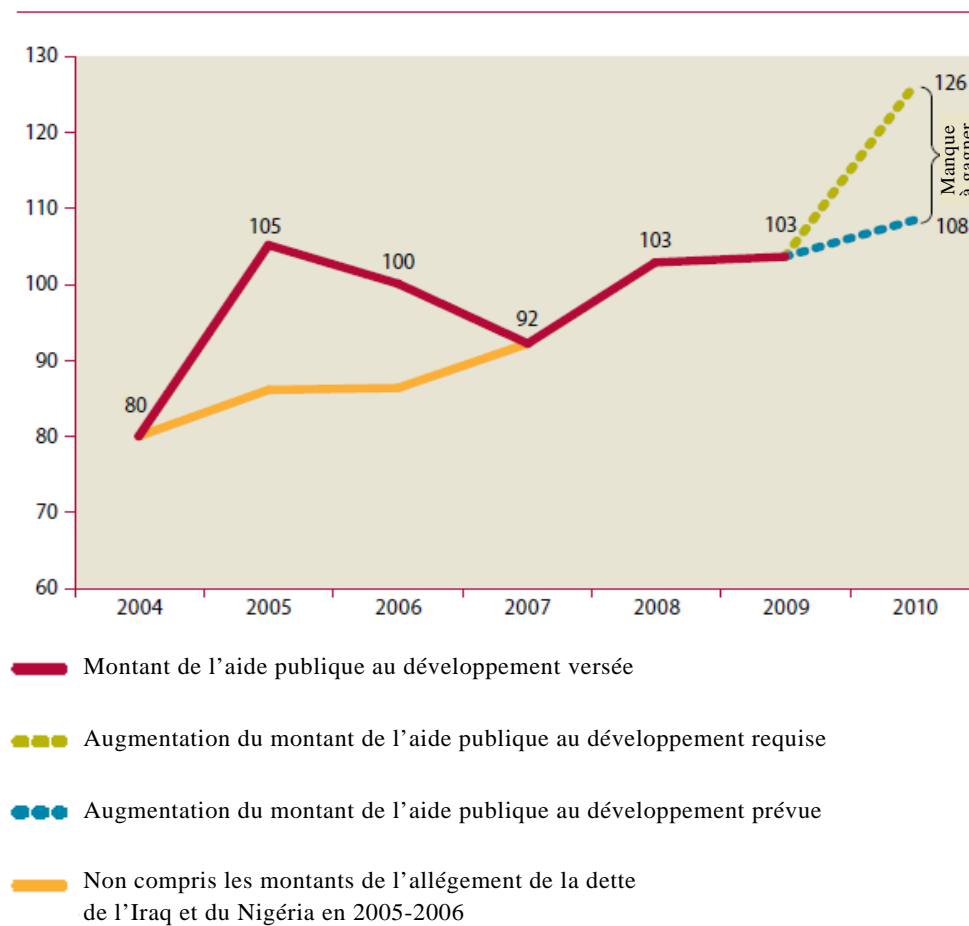
<sup>24</sup> Voir UNEP/GCSS.XI/10/Add.1.

<sup>25</sup> Voir objectif 8 du Millénaire pour le développement : *The Global Partnership for Development at a Critical Juncture, MDG Gap Task Force Report 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.I.12).



Figure VI  
**Aide publique au développement depuis 2004, par rapport  
 aux engagements pris pour 2010**

(En milliards de dollars des États-Unis aux prix et aux taux de change de 2004)



Source : Objectif 8 du Millénaire pour le développement : The Global Partnership for Development at a Critical Juncture, Millenium Development Goals Gap Task Force Report 2010 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.I.12).

50. La crise financière et économique mondiale a accentué la nécessité pour de nombreux pays en développement de s'assurer un important soutien financier supplémentaire sous forme de fonds pouvant être versés rapidement. La communauté internationale a réagi en débloquant plus de ressources et en réformant les mécanismes financiers multilatéraux. Dans le cas du FMI, en janvier 2010, les pays qui pouvaient prétendre à des conditions concessionnelles s'étaient vus accorder un accès élargi et simplifié à une série de facilités du fonds. Les banques multilatérales de développement ont aussi accru largement leur financement. L'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale en

particulier s'est engagée à accorder des prêts d'un montant de 14 milliards de dollars en 2009, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2008<sup>26</sup>.

51. Les taux de réalisation des objectifs fixés au titre de l'aide aux pays les moins avancés ont été décevants. Les toutes dernières données montrent que le montant global de l'APD du CAD s'est élevé à 0,09 % du revenu national brut des pays donateurs en 2008, très nettement en dessous de l'objectif de 0,15 % qui leur avait été fixé<sup>25</sup>. L'aide à l'Afrique a considérablement augmenté à la suite des appels persistants lancés dans ce sens, mais pas suffisamment pour atteindre l'objectif fixé lors du Sommet de Gleneagles. Pour ce faire, l'aide publique au développement à l'Afrique aurait dû en 2009 dépasser le montant de 61 milliards de dollars.

52. Le développement de deux autres groupes de pays, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés sans littoral, doit retenir l'attention. Selon des données de l'OCDE, les petits États insulaires en développement ont reçu près de 4 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement en 2008, montant qui a augmenté assez lentement au cours des 10 dernières années (3,2 % par an en moyenne, aux prix et aux taux de change de 2008). Les pays les moins avancés sans littoral ont reçu près de 23 milliards de dollars d'aide publique au développement en 2008, soit une augmentation annuelle de 9 % depuis 2000, en raison du fait que l'Éthiopie et l'Afghanistan appartiennent à ce groupe et sont les deuxième et troisième plus gros bénéficiaires de l'aide publique dans le monde<sup>25</sup>.

53. L'étude la plus récente et la plus exhaustive consacrée à l'application des Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide – appropriation nationale, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle – a montré que, sur les 12 objectifs numériques contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, seul l'objectif consistant à aligner et à coordonner 50 % des projets d'assistance technique sur les programmes de pays avait été réalisé en 2007. Les donateurs avaient également fait des progrès appréciables dans la voie du déliement complet de l'aide. Par ailleurs, de 2005 à 2008, les pays en développement étaient parvenus à assainir leurs systèmes de gestion des fonds publics (36 % des pays avaient amélioré leurs résultats dans le domaine de la gestion des fonds publics par rapport à un objectif d'au moins 50 % qui avait été fixé). En revanche, des progrès nettement moins importants avaient été enregistrés au sujet des objectifs restants, notamment de l'utilisation des systèmes locaux, de la prévisibilité des flux de l'aide et de la réduction du coût de transaction de l'aide<sup>27</sup>.

54. L'attention s'est également portée sur la transparence de l'APD. L'absence de données pertinentes et actualisées sur les flux de l'aide prive les gouvernements des moyens de prévoir leurs effets sur leurs pays, d'en tenir compte dans leur budget et de les évaluer. Alliée à la transparence dans la gestion des fonds publics, la transparence de l'APD permet de mieux rendre des comptes au niveau national aux citoyens et au parlement, de participer aux prises de décisions sur les programmes et projets, de mieux assujettir les gouvernements à une obligation de résultats en matière de développement.

---

<sup>26</sup> Voir OCDE, « Development aid rose in 2009 and most donors will meet 2010 aid targets », 14 avril 2010, consultable à l'adresse ci-après : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

<sup>27</sup> Voir l'*Enquête de 2008 de l'OCDE sur le suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, Paris, 2008.

55. La responsabilité mutuelle est également très importante, mais, selon des données disponibles à la fin de 2009, seuls sept pays s'étaient dotés de mécanismes de responsabilité mutuelle pleinement fonctionnels<sup>28</sup>, et les changements de comportement qui en ont résulté de la part des donateurs ont été inégaux. L'expérience des pays montre que les politiques d'aide nationale et les cadres de résultats adoptés en commun peuvent aider à améliorer l'exercice de la responsabilité mutuelle<sup>25</sup>.

56. Les gouvernements des pays en développement et en transition qui font rapport à l'OCDE sur l'aide qu'ils reçoivent ont signalé avoir reçu en 2008 9,6 milliards de dollars, au titre de la coopération Sud-Sud. Les pays en transition d'Europe orientale ont fourni plus de 800 millions de dollars et la Turquie en a fait presque autant. Certes cela ne correspond qu'à environ 10 % de l'aide bilatérale du CAD, mais le volume de l'aide a affiché une forte croissance. C'est ainsi que, de 2006 à 2008, le flux de l'aide a augmenté de près de moitié aux prix et aux taux de change constants. Il semble en outre qu'un autre montant d'au moins 2 milliards de dollars environ ait été fourni par des pays ne présentant pas de rapport à l'OCDE sur la question, principalement la Chine, mais dans une large mesure aussi l'Inde et le Venezuela. L'Afrique du Sud, le Brésil et le Nigéria accordent aussi une aide appréciable à d'autres pays. Par ailleurs, malgré les difficultés engendrées par la crise financière et économique mondiale pour beaucoup de ces donateurs, leurs contributions totales ont encore des chances d'augmenter en 2009. Si les engagements sont tenus, l'apport total d'aide pourrait, selon les estimations, atteindre 15 milliards de dollars en 2010<sup>25</sup>.

57. Le modèle économique actuel est tiré par la consommation, axé sur la production et mesuré par le produit intérieur brut. Il a manifestement permis d'améliorer le bien-être de nombreuses sociétés, mais son fonctionnement a également eu des effets externes néfastes considérables sous forme de risques environnementaux mondiaux (changement climatique) et de pénuries écologiques généralisées (manque d'eau, par exemple). Il n'arrive pas en outre à refléter ces graves effets externes dans les comptes, qui sont largement axés sur le produit intérieur brut, considéré comme le principal macro-indicateur de progrès. En raison notamment de ces facteurs, l'activité économique épuise des ressources naturelles dont les services rendus par l'écosystème constituent une part essentielle du bien-être des pauvres, ce qui risque d'aggraver encore la pauvreté. Les risques sociaux et écologiques que le système engendre à travers le monde font peser des menaces sérieuses sur le bien-être des générations actuelles et futures.

58. La notion d'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, qui sera l'un des thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, pourrait constituer un modèle économique de substitution. Le PNUE a défini l'économie verte comme étant une économie qui se caractérise par une nette augmentation des investissements dans des secteurs économiques qui valorisent ou accroissent le capital naturel ou qui réduisent les pénuries économiques et les risques environnementaux. Parmi ces secteurs, on peut notamment citer ceux de l'énergie renouvelable, des transports publics à faibles émissions de carbone, des bâtiments économes en énergie, des technologies et des procédés de fabrication moins polluants et de l'amélioration de

---

<sup>28</sup> Afghanistan, Cambodge, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Viet Nam et Yémen.

la gestion des déchets, etc. La notion d'économie verte cadre donc avec tous les thèmes du cycle actuel de la Commission du développement durable. Passer à une économie verte signifie donc favoriser les investissements dans une production viable plus économe en ressources, ce qui en principe devrait améliorer le bien-être en faisant plus et mieux avec moins. Les procédés de production durable réduisent l'utilisation et l'épuisement des ressources et entraînent moins de pollution. Stimuler la demande de produits plus viables en favorisant des modes de consommation durables peut également offrir de nouveaux débouchés à des entreprises qui adoptent ces procédés de production, ce qui leur permet d'accroître leurs recettes et de créer de nouveaux emplois.

59. Les industries productrices de matériaux de base (fer et acier, produits chimiques, ciment, aluminium, pâtes et papier) sont au nombre de celles qui consomment le plus d'énergie. Ces industries lourdes peuvent difficilement être considérées comme des industries vertes en puissance. En revanche, la réduction de leur impact sur l'environnement, et en particulier de leur empreinte carbone, est une tâche d'importance critique. L'utilisation accrue de matériaux recyclés plutôt que de matières premières offre d'importantes économies d'énergie. Les transports, qui sont essentiels pour les activités économiques quotidiennes, engendrent également de nombreux coûts écologiques, économiques et sociaux. On peut citer notamment les embouteillages, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources, les atteintes portées à la santé et au bien-être de l'homme par la pollution atmosphérique, le bruit et les accidents de la circulation.

60. Des inquiétudes ont été exprimées dans diverses instances internationales et en particulier dans le cadre de la Commission du développement durable et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au sujet du fait que les mesures en faveur d'une économie verte adoptées de manière unilatérale ou sélective, risque de conduire à un protectionnisme écologique prenant éventuellement la forme de normes écologiques, de subventions et de taxes aux frontières.

61. Cela étant, le passage à une économie verte peut offrir des perspectives commerciales aux pays en développement comme aux pays développés dans certains secteurs économiques. C'est ainsi que le Brésil jouit d'un fort avantage comparatif dans le domaine du bioéthanol. Ces perspectives s'étendent notamment aux marchés mondiaux en pleine expansion de produits issus de l'agriculture biologique et de la biodiversité susceptibles de créer des avantages à la fois économiques et écologiques. Le financement du commerce et la facilitation du commerce peuvent jouer un rôle important en aidant les pays en développement à avoir accès aux marchés mondiaux de produits et services écologiques. Il est indispensable d'explorer les liens entre le commerce et l'économie verte pour s'assurer que le système d'échanges multilatéraux peut favoriser des échanges plus libres de technologies et de produits écologiquement rationnels, un meilleur accès des pays en développement aux débouchés et un transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement, tout en évitant de verser dans le protectionnisme écologique.

62. Le commerce peut jouer un rôle vital de lien entre la production et la consommation durables, deux éléments essentiels du passage à une économie verte. Un système commercial international fonctionnel pourrait offrir plus de débouchés à des produits et services qui respectent l'environnement et en améliorent l'état. La

création de ces marchés et l'accès à ces débouchés pourraient profiter à tous les pays, développés comme en développement.

63. Des outils d'information sur les produits obéissant aux lois du marché tels que les normes et l'étiquetage facultatifs offrent un moyen de s'attaquer aux modes et aux habitudes de consommation et de production non durables. Ces outils fournissent des informations sur les effets externes des produits à des consommateurs qui sont disposés à payer plus pour des produits plus écologiques, ce qui est source d'incitations commerciales pour les producteurs. Les normes et l'étiquetage peuvent ainsi constituer pour les gouvernements des outils utiles à leur politique en ce sens qu'ils leur permettent de réaliser leurs objectifs en matière de durabilité de manière plus souple et acceptable que certaines formes de réglementation stricte. Les chaînes logistiques, compte tenu de leur mondialisation croissante, sont susceptibles d'influencer profondément la structure et le fonctionnement des marchés mondiaux. L'élargissement de leur usage doit impérativement s'accompagner de mesures d'appui visant à aider les petits producteurs des pays en développement à obtenir une homologation à un coût abordable.

64. Pour accroître l'efficacité des outils d'information à l'usage des consommateurs comme moyen d'action sur les marchés mondiaux permettant de continuer à améliorer régulièrement l'état de l'environnement et à assurer le progrès social, il faudra trouver une méthode systématique et harmonisée d'interprétation commune de la notion de produit « durable ». Cela peut s'inscrire dans le cadre d'une initiative de partenariat mondial regroupant toutes les parties prenantes compétentes et les systèmes d'information à l'usage des consommateurs au sein d'un processus d'apprentissage coordonné. L'objectif sera d'identifier, d'arrêter et de promouvoir des principes communs sur la manière de diffuser l'information sur la « durabilité » d'un produit de manière légitime et pratique. La transparence des procédures d'établissement des normes et de participation à cet exercice des pays en développement, compte tenu de leurs priorités et de leurs problèmes, doivent figurer au nombre des principes de l'utilisation de ces outils de manière à renforcer leur potentiel de développement.

65. Pour diffuser des informations sur la durabilité des produits, il faut disposer de données pertinentes. Un cadre mondial d'évaluation des effets du cycle de vie sur l'environnement a été élaboré et un ouvrage sur la gestion du cycle de vie sous forme de guide de la durabilité a été diffusé dans le cadre de l'initiative « cycles de vie » du PNUE. Les activités s'inscrivant dans ce cadre reposent sur un renforcement sélectif des capacités des réseaux régionaux et nationaux de spécialistes du cycle de vie dans les pays en développement. Les activités en cours sur les bases de données serviront à des échanges futurs destinés à mieux assurer la compatibilité des bases de données à l'échelle mondiale et favoriser la création de bases de données nationales et régionales dans les pays en développement et dans les pays émergents.

66. Le respect des règles de durabilité dans la passation des marchés publics est un autre domaine important. S'il est vrai que certains biens et produits d'exportation (tels que les combustibles fossiles, le bois non certifié et les appareils électroniques à forte intensité énergétique) peuvent pâtir de l'adoption de telles règles, on s'accorde largement à reconnaître également que les pays en développement et les pays émergents ont la capacité de s'adapter et pourraient même bénéficier de

pratiques écologiquement rationnelles de passation de marchés répondant à l'intérêt général. Les gouvernements et les sociétés qui procèdent à la passation de marchés publics se conformant à la durabilité prévoient des délais suffisants pour permettre aux marchés de s'adapter et aux fournisseurs de répondre aux normes fixées à un coût raisonnable. Loin d'entraver les échanges, un plus grand respect des normes écologiques dans les chaînes logistiques internationales pourrait donc être un des moyens d'encourager les pays en développement à se doter des compétences, du savoir-faire et des technologies nécessaires pour rendre leurs propres méthodes et techniques de production plus viables à terme. Les politiques de passation de marchés respectant des règles de durabilité sont de plus en plus employées aussi bien dans les pays développés qu'en développement. Vu la taille des marchés publics, cela peut stimuler puissamment le marché des produits écologiques. La coopération internationale dans le domaine de l'élaboration de politiques et de systèmes de passation de marchés a enregistré des avancées considérables au cours de la décennie écoulée, en partie grâce à l'action du Groupe de travail de Marrakech sur les achats publics durables, mais également à la suite d'initiatives du secteur privé telles que l'International Green Purchasing Network (Réseau international d'achats verts).

67. Manifestement, les partenariats sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Les difficultés qu'éprouvent les pays en développement à s'engager dans la voie d'une économie verte, à s'adapter aux effets du changement climatique et à faire face aux catastrophes naturelles, rendent souvent nécessaire l'instauration de partenariats élargis dépassant le cadre des partenariats traditionnels. C'est ainsi que le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, qui est actuellement composé de 55 pays membres, 5 pays observateurs, 16 organisations internationales et divers réseaux non gouvernementaux et organisations non gouvernementales du Sud et du Nord, s'est uni autour d'initiatives visant notamment à prélever une taxe internationale sur les billets d'avion afin de montrer que la mobilisation d'importantes ressources supplémentaires au moyen de financements innovants était politiquement possible. Les fondations privées des pays développés comme en développement, ainsi que des millions de particuliers fortunés ou non ont également fait des contributions de plus en plus importantes. Selon l'OCDE, les subventions internationales accordées par des organismes bénévoles privés au titre de l'aide au développement s'élevaient au total à près de 24 milliards de dollars en 2008<sup>29</sup>.

68. Le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources est un autre type de partenariat dans le cadre duquel sont effectuées des évaluations scientifiques sur le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement. Il s'agit d'un partenariat conçu pour permettre à des universitaires et décideurs des pays en développement et développés, issus du gouvernement, de la société civile et du secteur privé d'aider à adopter des décisions scientifiquement fondées. Un programme de renforcement des capacités a également été lancé dans le cadre de ce partenariat pour procéder à des évaluations scientifiques sur les modes de consommation et de production viables et sur l'utilisation efficiente des ressources dans les pays en développement. Depuis sa constitution en 2007, le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources a élargi sa composition à 29 experts et établi trois rapports d'évaluation destinés à déterminer

---

<sup>29</sup> Voir OCDE, *Rapport de 2010 sur la coopération pour le développement*.

les besoins des décideurs dans le domaine des biocarburants, des accumulations de métaux anthropogéniques et des effets de la production et de la consommation sur l'environnement, en mettant particulièrement l'accent sur les produits primaires et les matières premières.

69. Le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont créé un programme commun de promotion d'une production propre et économe en ressources dans les pays en développement et en transition, qui a pour objectif d'étendre l'application de méthodes de production propre et économe en ressources en élargissant le réseau de centres pour une production propre et économe en ressources et en ciblant le renforcement des capacités pour aider les réseaux de ce type de centres et les nouveaux prestataires de services pour ce type de production. Ce programme commun servira également de cadre de promotion du transfert global de connaissances et de technologies par une collaboration Sud-Sud et Nord-Sud.

70. Le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, dont le PNUE abrite le centre d'échanges, a été lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable pour aider les pays en développement et en transition à réduire la pollution automobile par la promotion de carburant sans plomb à faible teneur en soufre et de véhicules moins polluants et plus efficaces. Ce partenariat compte environ 120 partenaires représentant des gouvernements, la société civile, le secteur privé, des organisations internationales et des universités. Il a adopté une approche mondiale, régionale et nationale qui consiste d'abord à rechercher un consensus global (en ce qui concerne par exemple l'importance de l'élimination graduelle du carburant contenant du plomb), à tenir ensuite des ateliers régionaux de sensibilisation pour dégager un consensus régional et enfin, à présenter des recommandations mondiales et régionales au niveau national.

## **V. Vers un cadre cohérent et dynamique d'application des décisions adoptées à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable : éléments constitutifs éventuels**

71. Comme on le sait, l'objectif ultime du développement durable est une évolution progressive vers un avenir de bien-être et de prospérité de l'homme universellement assuré dans la limite des ressources naturelles non renouvelables de la planète. Le développement durable repose sur l'idée d'une limite de la croissance de la consommation matérielle, mais non de l'amélioration de la qualité de la vie, de la prospérité ou du bien-être social. Le but est de réussir au plus vite la transition vers le développement – améliorer le niveau de vie des pays pauvres et des foyers déshérités et, partant, accroître la consommation matérielle pour satisfaire leurs besoins fondamentaux – tout en veillant à ne pas dépasser les limites critiques de l'écosystème. L'accélération de l'amélioration des conditions de vie des pauvres et l'atténuation ou l'inversion des effets que les consommateurs à revenu élevé en particulier exercent sur les ressources naturelles de la planète, devront aller de pair. Il faudra pour ce faire, séparer à l'échelle planétaire, la croissance des activités économiques (production et consommation) des effets écologiques néfastes dont elles s'accompagnent trop souvent.

72. Les modes de consommation et de production durables, sont avec l'élimination de la pauvreté et la protection des ressources naturelles au cœur du développement durable comme le note le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. L'ordre du jour consacré aux modes de consommation et de production durables englobe d'importants aspects liés aux problèmes que pose chacun des domaines thématiques du cycle actuel de la Commission du développement durable : produits chimiques, gestion des déchets, transports et exploitation minière. C'est ainsi que le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables peut aider à assurer la cohérence et la coordination des initiatives visant à améliorer le rendement de l'utilisation des ressources, à découpler l'économie de l'environnement et à réduire les déchets et la pollution dans ces domaines thématiques et autres secteurs.

73. Au niveau mondial, la Commission du développement durable est la principale instance de décision sur le sujet. Parmi ses activités, la Commission a sollicité activement la participation de grands groupes dans le cadre de l'élaboration de politiques et promu un type d'institutions spécifiques, reposant sur des partenariats d'acteurs multiples, pour instaurer un développement durable.

74. La tâche la plus importante est de savoir comment appliquer les décisions de la Commission du développement durable. Plusieurs mesures ont été prises depuis le dernier cycle (les seizième et dix-septième sessions de la Commission) en même temps qu'avaient eu lieu des concertations sur les mesures d'application des décisions des sessions ordinaires et dans le cadre du suivi assuré par les présidents des cycles précédents.

75. Le cycle actuel offre une occasion exceptionnelle de tirer les enseignements des expériences récentes et de créer des programmes cohérents qui permettraient d'assurer le suivi et de fixer des cibles concrètes pour réaliser les objectifs définis par la Commission dans ses décisions de politique générale. Il s'agirait notamment :

- a) De recenser des actions et initiatives prioritaires à divers niveaux;
- b) De faciliter un apprentissage collégial;
- c) De mobiliser le soutien nécessaire en vue de développer les initiatives et programmes réussis;
- d) D'encourager des politiques économiques et financières et des investissements privés et publics qui soutiennent la durabilité dans le cadre du domaine thématique;
- e) De créer des conditions favorables à la recherche, à la coopération technologique et au transfert de technologie pour remédier aux problèmes liés à chacun des thèmes et pour favoriser des modes de consommation et de production durables dans une approche intersectorielle.